CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39046** **VALABLE JUSQU'AU** **04/11/2027**

ÉDITÉ LE 24/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/05/1969

Raison sociale : VALLEE AQUITAINE

Forme juridique : SAS

Capital : 100 000

5 ROUTE DE LESCAZEILLES
33380 MIOS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1969 B 00141

Siret : 469 201 412 00027

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 7111221

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144 628 468

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144 628 468

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 05 56 82 74 51 **Fax :** 05 56 82 75 19

Portable : 06 49 88 29 01

Responsabilité légale :
SELLES ANTOINE DIRECTEUR GÉNÉRAL / PECHAUBES SAMUEL DIRECTEUR

Site Internet :

E-mail : lduprat@vallee-aquitaine.fr

Effectif moyen : 33 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 067 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4132	Plaques de plâtre (Technicité confirmée)	20	03/10/2024
6223 PROB	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)	8	18/11/2025
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	20	18/09/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/09/2026 16:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.